



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSIE Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2025/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025
--	---

N° 2025-166	MOBILITE – Approbation de la nouvelle convention Service Express Régional Métropolitain (SERM)
-------------	---

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code des transports ;*
- *Vu le Code de l’environnement ;*
- *Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;*
- *Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;*
- *Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d’orientation des mobilités (LOM) ;*
- *Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;*
- *Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l’action publique locale (3DS) ;*
- *Vu la loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d’aménagement et de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-020 en date du 6 mars 2025 approuvant le contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Région Sud Paca ;*
- *Vu Le courrier du ministre en date du 4 juillet 2024 portant labellisation des 4 projets de service express régional métropolitain porté par la Région Sud Paca.*

Un SERM constitue une offre de mobilité fiable, fréquente et facile à utiliser, au service des habitants de périphérie des métropoles. Son objectif est d’améliorer la desserte entre une ville centre et sa zone périurbaine en renforçant l’offre ferroviaire et en la complétant par d’autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables.

Lors du Conseil communautaire du 22 juin 2025, les élus ont validé une convention de financement pour les études de préfiguration du SERM avignonnais. Cette convention prévoyait un financement de l’agglomération d’un montant de 10 000 € comprenant le financement d’études réalisées par la Société des Grands Projets (SGP).

Cette société ne pouvant être financée que par l’État, il est proposé une nouvelle convention de financement réduisant à zéro la part des collectivités dans le financement des missions confiées à la SGP.

Au regard de ces éléments, la nouvelle convention de financement, pour les études de préfiguration du SERM avignonnais, modifie la part de financement de l’agglomération, celle-ci passant de 10 000 € à 2 952.71 €.

La répartition du financement de cette enquête s'effectue comme ci-dessous :

Pour l'ensemble des phases préparatoire et de consolidation :

Partenaire	Quotité	Montant (€ HT)
État	27,28 %	80 545,50 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	47,72 %	140 907,75 €
Département du Vaucluse	3,00 %	8 858,13 €
Département du Gard	1,00 %	2 952,71 €
Grand Avignon	11,00 %	32 479,81 €
Ville d'Avignon	5,00 %	14 763,55 €
Luberon Monts de Vaucluse Agglomération	1,00 %	2 952,71 €
Sorgues du Comtat	1,00 %	2 952,71 €
Terre de Provence Agglomération	1,00 %	2 952,71 €
COVE	1,00 %	2 952,71 €
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	1,00 %	2 952,71 €
TOTAL	100,00 %	295 271,00 €

Le résultat des études avec le dépôt de la demande de statut de SERM est attendu pour le premier semestre 2026.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée entre LMV et les autres financeurs des études SERM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



